

## Règlement Multi sites alsh

### « Délai des inscriptions »

La fluctuation des effectifs entraîne des besoins de réorganisation tant au niveau matériel que humain.

\*Moyen humain : Gestion du taux d'encadrement (Ratio enfants/animateurs strict en fonction de l'âge et de l'activité programmée)

\*Moyen matériel : Capacité des bus, commande des repas et des goûters, pré réservations des entrées, matériel pour les activités etc...

\*Pour garantir la qualité de l'accueil de vos enfants et celle des animations proposées.

Cela nous amène à revoir notre protocole d'inscription .Afin de faciliter la compréhension des délais nous vous proposons les mêmes que ceux des annulations !

### **Modalités et délais pour inscrire vos enfants à l'accueil de loisirs:**

#### Modalités d'inscriptions

Par mail [alshbozouls@centresocial-bozouls.fr](mailto:alshbozouls@centresocial-bozouls.fr) ou [alshlioujas@centresocial-bozouls.fr](mailto:alshlioujas@centresocial-bozouls.fr) Via notre site internet [centresocial-bozouls.fr](http://centresocial-bozouls.fr) rubrique contact ou encore par sms au 06.32.85.93.83 en précisant votre Nom & Prénom ainsi que celui de l'enfant. Les messages audio ne peuvent pas être pris en compte car parfois inaudibles !

**L'inscription ne sera effective qu'après validation de votre demande.**

#### Inscriptions possibles.

**Les mercredis** : si elles sont faites jusqu'à l'avant-veille avant midi du jour de présence.

*Exemple : pour inscrire un enfant le mercredi (période scolaire) inscrire avant le lundi midi.*



**Pendant les périodes de vacances il est vivement conseillé aux parents d'inscrire le(s) enfant(s) dès la parution du programme, environ trois semaines avant le début de chaque période de vacances.**

**Il est possible que certaines journées atteignent rapidement la capacité d'accueil permise par l'agrément, dans ce cas il vous sera proposé une liste d'attente qui pourra varier ou pas selon les désistements !**

Inscriptions selon les places disponibles : Entre l'avant-veille et la veille midi, risque d'avoir atteint le nombre maximal des places disponibles. Liste d'attentes !

Plus d'Inscriptions possibles : Nous ne prendrons plus aucune inscription à partir de la veille midi pour le lendemain !

Avant-veille 12h00	Veille 12h00	Jour de l'activité
--------------------	--------------	--------------------

→ Inscription possible ←      ← Inscriptions fonction des places restantes →      → Plus d'inscriptions possible →

## Règlement Multi sites

### « Délai des annulations »

Constatant un nombre très important de désistements de dernière minute, le Centre Social est amené à modifier son règlement pour les raisons suivantes :

La fluctuation des effectifs entraîne des coûts financiers et sociaux au niveau :

- 1) De la gestion de l'encadrement (nombre d'enfants par encadrant très strict)
- 2) Des bus réservés (le choix du car est fonction du besoin du groupe afin d'optimiser les coûts)
- 3) Des arrhes versées aux prestataires (non récupérables)
- 4) Gestion des listes d'attentes,...

Ainsi il est décidé :

**Toute inscription annulée trop tardivement sera facturée suivant le règlement ci-après :**  
(sauf sur présentation d'un certificat médical)

#### **Activités des mercredis, petites et grandes vacances :**

##### Facturation à 50 %

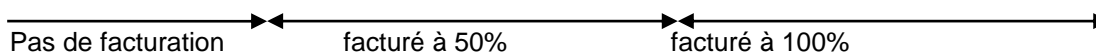
Si l'annulation intervient l'avant-veille après 12h, durant les heures d'ouvertures du Centre Social\*

Exemple : pour annuler la présence d'un enfant inscrit le lundi (période vacances) il vous faudra informer le Centre Social le jeudi avant midi.

##### Facturation à 100%

Si le délai est inférieur

Avant-veille 12h	Veille 12h	Jour de l'activité
---------------------	---------------	--------------------



En vous remerciant pour votre compréhension car c'est avant tout dans l'intérêt des familles et pour une gestion responsable de l'intérêt général.

#### **\*rappel des jours et heures d'ouverture du Centre Social :**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

En vous remerciant pour votre compréhension car c'est avant tout dans l'intérêt de la qualité d'accueil et pour une gestion responsable.